

## Discours de Paul-Henri Spaak (Washington, 4 avril 1949)

**Légende:** Le 4 avril 1949, Paul-Henri Spaak, Premier ministre et ministre belge des Affaires étrangères, prononce à Washington un discours lors de la cérémonie organisée pour la signature officielle du traité de l'Atlantique Nord.

**Source:** SMETS, Paul-F. (sous la dir.). La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972). Volume 1. Bruxelles: Goemaere, 1980. 1256 p. p. 174-176.

**Copyright:** (c) Paul-Henri Spaak

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive respectivement du CVCE et/ou de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser au CVCE ou aux auteurs ou ayants droit concernés.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_paul\\_henri\\_spaak\\_washington\\_4\\_avril\\_1949-fr-e639052a-7f99-4958-952c-ea132098a413.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_paul_henri_spaak_washington_4_avril_1949-fr-e639052a-7f99-4958-952c-ea132098a413.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2013

## Discours de Paul-Henri Spaak (Washington, 4 avril 1949)

En signant, dans quelques instants, le Pacte Atlantique Nord, nous allons participer à l'événement politique le plus important survenu depuis la création des Nations Unies. La grande alliance défensive qui va être créée constitue une étape essentielle dans la voie qui mène à la consolidation de la paix. Les peuples ont, dès lors, le droit de s'en réjouir.

Le Pacte Atlantique Nord est conforme à la lettre et à l'esprit de la Charte de San Francisco, puisque, uniquement inspiré des sentiments défensifs. Il est de nature, par l'importance des forces qu'il rassemble, à décourager n'importe quel agresseur éventuel et à donner à l'article 51, celui qui proclame le droit à la légitime défense individuelle et collective, une forme pratique et efficace en dehors de laquelle il n'y a pas de décision.

Le Pacte nouveau est purement défensif.

Il n'est dirigé contre personne.

Il ne menace personne.

Il ne doit, dès lors, inquiéter personne, sauf, évidemment, celui ou ceux qui nourriront la criminelle idée d'un recours à la guerre. Pour s'en convaincre, il suffit de lire, mais encore faut-il lire sans idée préconçue. Les peuples qu'il représente détestent la guerre et leurs gouvernements partagent leur sentiment. La guerre est une chose odieuse et absurde. Elle n'arrange rien et ses conséquences sont presque aussi lourdes à supporter pour les vainqueurs que pour les vaincus. Les démocraties, par essence, sont pacifiques là où les peuples ont leur mot à dire, là où l'opinion s'exprime sans entrave, là où la pensée n'est pas enchaînée et l'opposition bâillonnée.

L'idée que l'on pourrait mener une politique agressive est inconcevable. Si le monde entier acceptait et pratiquait les principes démocratiques qui sont les nôtres, il n'y aurait plus de guerre, mais aussi longtemps qu'il n'en sera pas ainsi, nous avons le droit, nous avons le devoir d'être prudents et d'être prêts.

Deux fois en moins de 25 ans, les démocraties de l'Europe occidentale, les Etats-Unis et le Canada ont été confrontés avec de terribles dangers. Deux fois, la civilisation qu'elles représentent, leur manière de vivre et de penser ont été mises en péril. Deux fois il a fallu des miracles militaires pour les sauver. Deux fois, une confiance trop aveugle a failli les perdre. Il serait impardonnable de laisser sans conclusion les leçons répétées de l'histoire. Ceux qui, aujourd'hui, s'indignent ou s'attristent parce que les principes de sécurité collective universelle prévus par la Charte des Nations Unies doivent être complétés par un système plus restreint mais tendant au même but et obéissant aux mêmes principes, trouveront dans la signature du Pacte quelques sujets de réflexion.

Peut-être regretteront-ils d'avoir transformé la tribune des Nations Unies en un instrument de propagande où la véhémence et l'outrage ont bien souvent remplacé l'indispensable désir de coopération. Peut-être aussi regretteront-ils que l'abus du droit de veto et le refus de collaboration aient si souvent rendu inefficaces les décisions du Conseil de Sécurité et les recommandations de l'Assemblée.

Les Nations Unies restent notre grande espérance. Nous continuons à désirer et à croire qu'un jour, tous les peuples trouveront dans cette organisation universelle leur sécurité et que tous les gouvernements ayant enfin reconnu la primauté de la loi internationale sur leur propre volonté, feront des Nations Unies l'instrument puissant que nous avons toujours souhaité, mais, en attendant ce jour, personne ne peut nous contester le droit de rassembler et d'organiser, dans un coin du monde, toutes les forces de ceux qui ayant définitivement et totalement renoncé à toute idée de guerre agressive, ne veulent pas se trouver un jour sans défense devant une attaque qui pourrait être dirigée contre eux. Le Pacte Atlantique Nord est un acte de foi dans le destin de la civilisation occidentale basée sur la pratique des libertés civiles et politiques, sur le respect de la personne humaine. Elle ne peut pas périr.

Le Pacte de l'Atlantique Nord met au service de cette civilisation et de la paix le plus puissant moyen de défense qui ait jamais été réalisé.

C'est pourquoi, au nom de l'immense majorité du peuple belge, je le signerai tout à l'heure avec confiance et fierté.